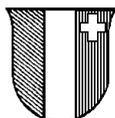


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 6, du 12 février 2016

Non soumis au référendum



**Décret
concernant la recevabilité matérielle
de l'initiative constitutionnelle populaire cantonale
"Pour une assurance des soins dentaires"**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 40 et 100 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984;

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 9 décembre 2015,

décède:

Article unique L'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Pour une assurance des soins dentaires", conçue sous la forme d'un projet rédigé, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 27 janvier 2016

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,
V. PANTILLON

La secrétaire générale,
J. PUG